



Association Loi 1901
SIRET 31137122300018
Affiliée à la Fédération Française Aéronautique N°583
Affiliée à la Fédération Française d'ULM N° 03429
Agrée Ministère des Transports
Agrée Ministère de la Jeunesse et des Sports N° 03498ET0090
Organisme Déclaré DGAC FR.DTO.0385
Agrée Fédération Française Handisport N° 110342515

Mauguio, le 8 mai 2020

Compte-rendu de la réunion du COMITE DIRECTEUR du 8 mai 2020

Procès-Verbal n° 239-200508

Présents :

☞ **Membres du Comité Directeur :**

Pierre **SARTRE**, Pierre **HAUBOIS**, Cyrille **CHARPENTIER**, Cyril **CARLE**,
Hervé **BANON**, Emmanuel **DESHAYES**, Gil **PERRI**, René **PRADES**, Jean-Marie **SUQUET**

☞ **Responsables Formation et Sécurité :** Pascal **RIDAO** (Chef pilote), Philippe **SERGEANT** (SGS)

Absents excusés : Damien **MENELLA** pour la section « Handivol »

Ordre du jour : Point n°2 sur la situation liée à la pandémie Covid-19

**La réunion est ouverte à 18:25
par Pierre SARTRE, Président**

Compte tenu des conditions sanitaires la réunion a lieu par visio-conférence

1 - le déconfinement

Selon les annonces gouvernementales, celui-ci est prévu à la date du 11 mai 2020.

Cependant, à ce jour, nous n'avons toujours pas de consignes de la part du Ministère de la jeunesse et des sports ou de la part de la DGAC sur la manière dont ce déconfinement pourra concrètement se mettre en place, et donc sur ce que l'on sera autorisé à faire ou non.

Des informations que nous avons pu avoir, il semblerait que le service de la navigation aérienne de la plate-forme reprendra avec un effectif très réduit à compter du 11 mai jusqu'à une date non connue, avec en conséquence des restrictions de vols importantes.

2 - Point sur les modalités de reprise de l'activité

Le bureau et le Comité directeur travaillent sur la définition des modalités pratiques du retour à l'activité.

Les mesures de précautions qui devront être mises en œuvre sont à minima les mesures barrières en applications et qui nous sont rappelées à longueur de journées, plus quelques autres propres à notre activité particulière :

- limitation drastique de l'accès au club-house afin pouvoir conserver une distance physique appropriée ; 2 à 3 personnes au maximum paraît acceptable au regard de la configuration des locaux, mais pas plus ;
- seuls les pilotes qui auront une réservation valides pourront accéder au Club ; les personnes qui n'auront pas de réservation se verront refuser l'accès ;
- le bar et les frigos ne seront plus accessibles ; seul l'évier le sera pour le lavage des mains ;
- port du masque obligatoire dans les locaux du Club ;

Aéroport Montpellier - Méditerranée
34130 MAUGUIO

☎00 33 4 67 65 59 38

secretariat@aeroclub-montpellier.org

- désinfection fréquente des multiples points de contacts : claviers d'ordinateurs, téléphone pour l'Atis, boîte à clés, documents avions ;
- désinfection de l'avion et de la cabine avant le vol et à la fin du vol par le pilote qui aura pris en charge la machine...

Un guide à cet effet est en cours de rédaction.

Des demandes de fournitures sont ou doivent être faites pour assurer ces dispositions, mais à ce jour, l'inconnue reste celle de la date de livraison de ces fournitures.

Dans ces conditions, le Comité directeur décide à l'unanimité que dans l'attente de :

- plus d'informations de la part de la DGAC
- du ministère jeunesse et sports,
- plus de visibilité sur l'accès aux différentes sécurités sanitaires (gel hydro-alcoolique, lingettes désinfectantes...

le Club restera fermé jusqu'au 31 mai 2020 inclus.

et ce pour assurer **la sécurité sanitaire de tout un chacun.**

Nous nous efforçons à tout mettre en œuvre pour une ouverture au 1er juin 2020 dans la mesure du possible et nous nous engageons à vous tenir informer de toute évolution.

Nous vous remercions de votre compréhension.

3 - Validité des qualifications et visite médicales

Vous avez à priori dû tous recevoir par mail une note de la FFA (Fédération française aéronautique) qui indiquait les modalités des dérogations possibles suite à une décision de la DSAC (Ministère de la transition écologique et solidaire) parue le 1er mai 2020 sur le sujet ; cette décision est à retrouver sur la page d'actualité dédiée de la DGAC :

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/covid-19-validite-des-formations-examens-qualifications-et-certificats#e1>

Nous espérons de tout cœur que ces mesures seront rapidement levées.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des évolutions de la situation et des consignes qu'il y aura lieu d'adopter lors de la reprise d'activité.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 19:20

Pierre SARTRE
Président

Cyril CARLE
Secrétaire Général